



1.

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

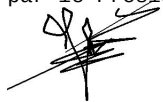
Désignation de l'entreprise 3P2S - SIREN : 940363427										Néant ☐					
Durée de l'exercice en nombre de mois 11										Durée de l'exercice précédent 1					
										Exercice N clos le 31/12/2025					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial									010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres									014		016			
	Immobilisations corporelles									028	6 369	030	1 471	4 898	
	Immobilisations financières (1)									040		042			
	TOTAL I (5)									044	6 369	048	1 471	4 898	
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production									050		052			
	Stocks marchandises									060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes									064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés									068	66	070		66	
	Créances autres (3)									072		074			
	Charges constatées d'avance									092	620	094		620	
	Valeurs mobilières de placement									080		082			
	Disponibilités									084	33 144	086		33 144	
	TOTAL II									096	33 829	098		33 829	
TOTAL GENERAL (I + II)										110	40 198	112	1 471	38 727	
PASSIF														Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel										120		100		
	Ecart de réévaluation										124				
	Réserve légale										126				
	Réserves réglementées										130				
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...									131	132				
	Report à nouveau										134				
	Résultat de l'exercice										136		2 071		
	Subventions d'investissement										137				
	Provisions réglementées										140				
	TOTAL I									142		2 171			
Provisions pour risques et charges											TOTAL II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164				
	Fournisseurs et comptes rattachés										166		272		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)									169	172		366		
	Comptes courants d'associés										173		364		
	Autres dettes										175				
	Produits constatés d'avance										174		35 554		
	TOTAL III									176		36 556			
	TOTAL GENERAL (I + II + III)										180		38 727		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195							
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice		182	6 369						
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice		184							



2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 3P2S - SIREN : 940363427										☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2025			
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210	20 704				
Production vendue biens						215		214					
Production vendue services						217		218	6 336				
Production stockée								222					
Production immobilisée								224					
Subventions d'exploitation reçues								226					
Autres produits								230	9				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	27 049				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234	11 238				
Variation de stock (marchandises)								236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240					
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier			immobilier		242	11 902			
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243			244				
Rémunérations du personnel								250					
Charges sociales								252					
Dotations aux amortissements				dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255			254	1 471			
Dotations aux provisions								256					
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259			262	1			
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260							
Total des charges d'exploitation (II)								264	24 612				
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	2 437				
Produits financiers						(III)			280				
Produits exceptionnels						(IV)			290				
Charges financières						(V)			294				
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				(VI)	347		300				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)					348						
Impôts sur les bénéfices						(VII)			306	366			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	2 071				
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312	2 071				
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316						
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318						
	Provisions non déductibles						322						
	Impôts et taxes non déductibles						324	366					
	Divers dt intérêts excédentaires		247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248			330				
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier				(Part de loyers de réintégration)		249				251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997					
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle		986	Zone franche urbaine		987				342			
	France Ruralités Revitalisation (FRR)		181	Jeune entreprise innovante		989							
	Zone restruct. défense		127	Zone revitalisation rurales		138							
	Bassins d'emploi à redynamiser		991	Investissements et souscriptions outre-mer		344							
	ZFANG 44 quaterdecies		345	Zone de développement prioritaire		993							
	Bassins urbains à dynamiser – BUD		992										
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit					346				350		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)					655						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)					643						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)					645						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)					647						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)					648						
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641						
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990						
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)					649						
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	2 437				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)								356					
Déficits antérieurs reportables									360				
Résultat fiscal après imputation des déficits						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	2 437				
								372					



3P2S

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 €
6 RUE D'ULTRERA, 66690 SAINT-ANDRE
RCS de PERPIGNAN B 940 363 427

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire de l'exercice clos le 31/12/2025

Proposition de résolution et vote de l'affectation de résultat

En date du 24/04/2026, a eu lieu l'assemblée générale ordinaire de la société. Entre autres résolutions, il a été adopté la résolution suivante :

~~~

#### **Résolution d'affectation du résultat**

Il est proposé l'affectation du résultat, à savoir :

**un bénéfice de 2 071 €**

De la manière suivante :

Affectation de 10 € au compte Réserve Légale.

- le compte Réserve Légale est désormais créancier de 10 €.

Affectation de 2 061 € au compte Report à Nouveau.

- le compte Report à Nouveau est désormais créancier de 2 061 €.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.**